



PRIME COVID **COMBIEN DE DIVISIONS ?**

La Direction générale a communiqué, jeudi 30 juillet aux organisations syndicales, des éléments sur le versement de la prime COVID à la DGFIP.

Cette prime exceptionnelle, officiellement destinée aux agents particulièrement mobilisés pendant la période d'état d'urgence sanitaire pour assurer la continuité du service a été mise en paiement avec la paye de juillet.

18 500 agents ont perçu la somme de 330 euros et 6 500 un montant de 1 000 euros.

La prime est répartie entre les agents ayant travaillé en présentiel (65%), en télétravail (25%) ou ayant alterné ces deux modes de travail (10%).

Proportionnellement à leur représentation au sein des effectifs de la DGFIP, les agents de catégorie A (25%) et C (20, 75%) sont les moins nombreux à bénéficier de la prime exceptionnelle comparativement aux agents de catégorie B (27,15%) et à l'encadrement supérieur (31,4%).

La répartition des montants par grade, non communiquée, viendrait nuancer ou au contraire alourdir ces constats.

L'enfer, c'est bien connu, est pavé de bonnes intentions. Mais, ayant connu récemment les écueils de la prime PAS, nous aurions pu espérer qu'une prime à enveloppe fermée ne soit pas de nouveau et si vite mise en oeuvre.

Un tel dispositif fera toujours davantage de mécontents que de satisfaits et ne pourra jamais permettre de récompenser tous les collègues méritants.

Ce dont les agents de la DGFIP ont besoin, ce n'est pas d'une prime qui divise, mais d'une revalorisation de l'ensemble des carrières et d'un plan massif de recrutements.

Ce dont les agents de la DGFIP ont besoin, c'est de perspectives d'avenir et des moyens budgétaires suffisants pour assurer en toute sécurité leurs missions de service public.

Ce dont les agents de la DGFIP ont besoin c'est de la reconnaissance concrète de leur investissement quotidien au service du public et de l'intérêt général.